Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260321-260310-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-03-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 17/3/2026***
Votants : 15

Objet : Election des adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-sept heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - C.BANIEL L.TURBAN - T.BERTHAUD - A.GAUTIER - A.LE MEHAUTE - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - P.SYLVESTRE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC

Secrétaire de séance : A.LE MEHAUTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur NICOLAS Cyril, Maire a proposé la liste présentée par Monsieur BANIEL Christophe, conseiller municipal sortant :

1- BANIEL Christophe

2- L'HOSTELLIER Stéphanie

3- LECOQ Dominique

4- MEHEUT Annyvonne

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260321-260310-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire *(bulletins blancs)* : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Liste BANIEL Christophe : 12 suffrages (douze)

La liste conduite par Monsieur BANIEL Christophe ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Monsieur BANIEL Christophe, Madame L'HOSTELLIER Stéphanie, Monsieur LECOQ Dominique, Madame MEHEUT Annyvonne

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Adrien LE MEHAUTE